

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026.054

Séance du **VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

29 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

GUENEZ Éric à ANTOINE Patrick, REAL-LAFRIQUE Laetitia à BREGEGERE Stéphanie, MOLS Louis-David à BOURGEOIS Florian

1 absent excusé sans pouvoir :

SILLARD Patrick

Objet : Création des commissions municipales ordinaires – Fixation du nombre de conseillers et élection des membres

Les commissions sont créées librement par le conseil municipal qui fixe également le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et de désigner ceux qui y siégeront.

Le Maire est le président de droit de chaque commission.

Les commissions ont la possibilité d'entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Les commissions ne sont investies d'aucun pouvoir de décision. Elles peuvent en revanche élaborer des rapports sur les affaires étudiées, émettre des avis, formuler des propositions, etc.

Certaines commissions sont dites « spécialisées ». Le nombre de membres est alors fixé par la loi (commission d'appel d'offres, centre communal d'action sociale, commission communale des impôts directs et commission de révision des listes électorales)

Le Maire propose la création d'une nouvelle commission municipale, chargée des différents domaines suivants (nombre de membres non compris Monsieur le Maire), dont il conviendra également de déterminer le nombre de membres :

- **Commission « Sécurité »**

2026.054

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le nombre, l'intitulé et la composition de la commission proposée ;

ARTICLE 2 : **ELIT** les membres de cette **Commission « Sécurité »** : 21 membres

1. Mme VOUTAY-MERMET Anne-Lise
2. Mme MOUCHET Christine
3. M. COLLOT Michel
4. M. BELMAS Jean-Pierre
5. M. BARONNET Eddy
6. Mme ANDRIER Nathalie
7. Mme CHARPENTIER Muriel
8. Mme SALAME Marie-Lise
9. Mme PELLIER Pascale
10. Mme PARRET Martine
11. Mme REAL-LAFFRIQUE Laetitia
12. Mme PAILLASSON Isabelle
13. M. BOURGEOIS Florian
14. M. SILLARD Patrick
15. M. BAUD Joël
16. M. PELLIER Karl
17. M. LEVET Serge
18. M. BARBERIS Pier-Luigi
19. M. VALLENET Jean-Paul
20. M. VUACHET Serge
21. M. TREBOZ Valentin

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 avril 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 30/04/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.